

COMMUNE DE SERRA DI FIUMORBO (Haute Corse)

SELARL Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI

Notaires associés

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : marie-anne.pieri@notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 12 juin 2024

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription : Mr François Brand BARTOLI, et son épouse Mme Ursule Marie VAIANI, dt à SERRA-DI-FIUMORBO, Ania, Mr né à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO le 20 janvier 1937, Mme née à SERRA-DI-FIUMORBO le 9 septembre 1934.

DESIGNATION DU BIEN :

COMMUNE DE SERRA-DI-FIUMORBO (HAUTE-CORSE) :

Partie du lot 00A0001 dépendant du bien non délimité cadastré section A n°66, s'agissant d'un séchoir à châtaignes avec terrain attenant, cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature / BND
A	66	98 RTE STRADA DI SAN GAVINU	12 ha 65 a 90 ca	39ha 03a 20ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Me Marie-Anne PIERI